

**DEPARTEMENT DU
TARN
ARRONDISSEMENT
DE CASTRES
MAIRIE DE
BOISSEZON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOISSEZON
SEANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2025**

Nombre de conseillers : 10 L'an deux mille vingt-cinq le lundi 24 novembre à dix-huit heures et trente minutes. Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, Jacqueline CABROL.

En exercice : 10

Présents : 7

Absents : 3

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Présent(e)s : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline, KAMILLE Abou-kanh, MILHET Benoit, MONJAL Mathilde, RUIZ Benoit.

Absent(e)s représenté(e)s :

RAYSSEGUIER Christian, donne procuration à CABROL Jacqueline.

TONON Yannick donne procuration MILHET Benoit.

Absent(e) : LECUTIER Jean-Marc.

Secrétaire de séance : MILHET Benoit.

Délibération N°2025_D38

Délibération décidant la création d'un poste de rédacteur territorial.

Date convocation :

Le 17 novembre 2025

Date affichage :

Le 17 novembre 2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Le Maire expose :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude de la promotion interne de rédacteur aux fonctions de secrétaire générale de mairie.

Et afin de nommer cet agent sur ce grade, le Maire propose au conseil municipal de créer un poste de rédacteur à temps complet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

La création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet avec effet au 24 novembre 2025, date de la délibération.

Ainsi fait et délibéré à Boissezon, les jours, mois et an ci-dessus.

Autorise Madame Le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer toutes pièces relatives à cette opération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Boissezon le 24 novembre 2025,

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Jacqueline CABROL

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission à la sous-préfecture :

Le 24 novembre 2025